

# La Suisse, à la fois bonne et mauvaise élève dans le recyclage du plastique

**ENVIRONNEMENT.** Tri, collecte, transformation: le recyclage du plastique varie selon les matériaux. Une réforme fédérale est en cours pour uniformiser le système. Etat des lieux.

**Laure Wagner**

L'ouverture des négociations internationales sur le plastique à Genève mardi met la Suisse sous les projecteurs. Alors que les délégations du monde entier s'apprêtent à plancher sur un traité contraignant pour réduire la pollution plastique, les acteurs helvétiques défendent leur dynamique circulaire.

En matière de polytéphthalate d'éthylène (PET), la Confédération fait partie des bons élèves. En 2023, 35.600 tonnes – soit l'équivalent de quelque 1,3 milliard de bouteilles – ont été recyclées sur les 42.564 tonnes mises en circulation, soit un taux de valorisation de 84%, selon les derniers chiffres de l'Office fédéral de l'environnement (Ofev). L'exigence légale étant fixée à 75%.

**«A ce jour, les entreprises ne sont pas assez incitées à intégrer du plastique recyclé.»**

**Peter Engel**  
COO chez Innorecycling

Le PET, majoritairement utilisé comme emballage pour les boissons, suit un cycle fermé. «Cela signifie que les bouteilles à boissons en PET usagées sont transformées en nouvelles bouteilles à boissons en PET en Suisse», indique par écrit PET Recycling, l'association faîtière en charge du recyclage de la filière. Ce circuit comporte cinq étapes: collecte, logistique, tri, transformation en granulés (r-PET), et production. Avec plus de 72.700 points de collecte, la faîtière se félicite d'avoir «l'un



**Collecte.** Depuis janvier 2025, l'association Recypac a ouvert 134 points de récolte et 318 points de vente pour recycler les emballages plastiques (hors bouteilles en PET) et des briques à boissons.

des réseaux les plus denses au monde».

Obligatoire depuis 2000 en Suisse, le recyclage du PET repose sur le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP), qui intègre l'ensemble des acteurs de la chaîne – producteurs, importateurs, distributeurs – ainsi que le consommateur. A chaque bouteille vendue, une contribution est prélevée: 2,3 centimes pour les formats jusqu'à 0,5 litre, 1,9 centime au-delà, précise PET Recycling. Les revenus issus de la vente de r-PET complètent le financement de ce système. Les recettes – 44,4 millions de francs en 2023 – sont redistribuées aux transporteurs, centres de tri, recycleurs et initiatives de sensibilisation.

Les plastiques à base de polyéthylène (PE) et de polypropylène (PP), utilisés notamment dans les bouteilles de lessive, shampoing, bar-

lettes et films d'emballage, ne sont en revanche pas soumis à une obligation de recyclage. Le Conseil fédéral a lancé en juin une consultation publique pour une nouvelle ordonnance sur les emballages, qui pourrait entrer en vigueur dès 2026. L'objectif: instaurer une collecte séparée uniforme et atteindre un taux de recyclage de 55% au moins pour les emballages à usage unique en matières plastiques et de 70% au moins pour les briques à boisson, afin de s'aligner sur la réglementation de l'Union européenne en la matière. Le taux de recyclage des bouteilles à boissons en PET, considérées séparément, reste inchangé à 75%.

Plusieurs enseignes de la grande distribution ont anticipé ce changement. Migros a lancé en 2020 un sac de collecte pour plastiques PE et PP par an», indique le COO, Peter Engel, qui signale qu'un quart du tonnage provient des ménages et le reste des flux commerciaux

Comme son concurrent Coop, le géant orange reprend également gratuitement les bouteilles plastiques non PET dans ses magasins. En 2024, «Migros a recyclé environ 4300 tonnes de plastique, incluant les plastiques collectés via les sacs de collecte, ainsi que les bouteilles en plastique retournées», précise un porte-parole. Et d'ajouter que le groupe «ne réalise aucun bénéfice» avec cette activité: «Les revenus matériels ne suffisent pas à financer la collecte, le tri et le recyclage des emballages plastiques et des briques à boissons».

Ces déchets sont traités par des entreprises spécialisées, comme Innorecycling à Eschlikon, en Thurgovie. «Nous recyclons quelque 50.000 tonnes de plastique PE et PP par an», indique le COO, Peter Engel, qui signale qu'un quart du tonnage provient des ménages et le reste des flux commerciaux

(agriculture et commerce de détail). L'entreprise travaille avec plusieurs centaines de clients suisses, de la grande distribution à l'industrie en passant par l'administration.

Les enseignes organisent la collecte, Innorecycling assure le tri. Selon la complexité du matériau et la technologie utilisée, celui-ci peut représenter un coût compris entre 100 et 250 francs par tonne, explique Peter Engel. Les plastiques collectés sont ensuite transformés en granulés par Innoplastics, entreprise sœur, à hauteur de 15.000 tonnes par an. «Cette matière première secondaire est utilisée dans diverses industries en Suisse et dans les pays voisins», ajoute le COO.

D'autres projets s'inscrivent déjà dans la logique de la future ordonnance sur les emballages. Crée fin 2023, l'organisation à but non lucratif Recypac regroupe aujourd'hui 45 entreprises du secteur suisse de l'emballage.

Depuis janvier 2025, elle propose une collecte par sac – le Recybag – dans sept cantons et au Liechtenstein. Au total, 134 points de collecte et 318 points de vente sont accessibles. Les sacs, vendus entre 1 et 4 francs selon leur taille, financent la collecte et le tri. «La cotisation des entreprises membres dépend du volume d'emballages mis sur le marché», indique l'association.

Recypac soutient le projet fédéral, en particulier l'introduction d'une obligation de reprise par les distributeurs, qui permettrait de transférer la charge du recyclage des collectivités publiques au secteur privé. «Cette approche correspond au concept de la REP et a fait ses preuves en Suisse, notamment dans le domaine du recyclage du PET ou des appareils électriques», écrit l'ONG. Une vi-

sion que partage Peter Engel. «Les entreprises ne sont pas assez incitées à intégrer du plastique recyclé. Le neuf est souvent moins cher, surtout quand le pétrole est bon marché. Si la loi impose l'utilisation de matières recyclées, cela créera une véritable dynamique de marché», conclut-il. ■

**Berne souhaite un «accord historique»**

La Suisse demande aux autres Etats d'œuvrer à un accord «historique» contre la pollution plastique. Au début de dix jours de négociations à Genève, la cheffe de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), Katrin Schneeberger, a appelé mardi à un «signal fort pour le multilatéralisme».

Après trois ans de discussions, plus de 170 pays vont essayer d'arracher un traité contraignant. «Nous voulons mettre un terme à la pollution plastique. Nous voulons protéger la santé humaine et l'environnement. Et nous voulons le faire maintenant», a-t-elle dit.

«Le moment est largement venu d'atteindre un accord», a renchéri la directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Inger Andersen. Mais elle admet que du beaucoup de travail reste à faire.

Il faudra notamment convaincre quelques pays pétroliers qui ont bloqué le processus il y a quelques mois en Corée du Sud d'accepter un accord sur tout «le cycle» du plastique, de la production à la gestion des déchets. Sans avancée, trois fois plus de plastique pourrait circuler d'ici à 2060. (ats)